

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 FEVRIER 2009

## COMPTE-RENDU DE SEANCE

Présents : M. Moine, D. Gagneux, JL Milliex, A Newell, C Guiboud-Ribaud, A. Papin, R. Dalphin, JP Frénod, Y. Patroix, J Liebe, B. Martin

### **ZONE DU CHERAN**

#### **Projet de renaturation du lit du Chéran par le SMIAC**

Mme le maire donne lecture des conclusions du commissaire enquêteur, qui donne un avis favorable au projet avec la nécessité de prendre en compte les demandes de la Motte (déboisement, valorisation des matériaux, renforcement de protections en rive droite).

Les discussions sont en cours pour finaliser une convention de mise à disposition des terrains. Mme le maire présente les différentes hypothèses de sa rédaction afin que la commune de la Motte soit assurée de bénéficier d'un montant d'indemnisation. Le C.M. délibère pour accepter le principe de confier au SMIAC, maître d'ouvrage du chantier, la totalité de la gestion des matériaux (terrassement, stockage, transferts, vente). Les matériaux extraits des terrains appartenant à la commune de la Motte seront vendus (à des tiers ou au SMIAC) à son profit. Le C.M. charge Mme le maire de finaliser la convention et l'autorise à la signer.

Mme le maire informe le C.M. que le SMIAC réalisera un **entretien du Nant d'Orange** en 2009. Les propriétaires riverains ont été informés.

**Etang de pêche** : la société de pêche a fait savoir que la convention de 30 ans qui la liait à la commune pour la gestion de l'étang de pêche arrive à échéance. Des discussions devront avoir lieu pour envisager l'évolution de cette gestion, mais il est trop tard pour 2009. Une convention sera donc établie pour 1 an.

### **ASSAINISSEMENT**

**Les travaux de réseau** continuent.

Le bureau d'étude chargé de la maîtrise d'œuvre de la **station d'épuration** s'est mis au travail (relevés, sondages...). Le chantier devrait démarrer l'été prochain.

Une consultation pour la maîtrise d'œuvre de la **tranche N° 3 : raccordement à la STEP des réseaux Chef-Lieu / Rocher** a été lancée, afin de faire une demande de subvention pour 2010.

## **URBANISME / FINANCES**

D. Gagneux explique **les nouvelles dispositions concernant les raccordements EDF qui deviennent** (dans certains cas) **à la charge des communes**. La question du financement de ces nouvelles charges se pose.

Mme le maire présente la possibilité d'instaurer une taxe sur les terrains constructibles, qui ont été rendus constructibles par la commune dans le PLU depuis moins de 18 ans, qui s'applique au moment de la vente. Le montant est de 10 % des 2/3 du prix de vente. Considérant que cette taxe permettra de disposer de ressources pour financer les aménagements qui sont de + en + à la charge de la commune pour la viabilisation de terrains constructibles, **le C.M. délibère pour instaurer de la taxe sur les terrains constructibles.**

## **ECOLE**

Le C.M. donne un avis favorable au **décalage de 10 mn des horaires de l'école de la Motte** (pour permettre aux parents qui ont des enfants à la Motte et au Châtelard de les récupérer).

Le C.M., sur proposition de Mme la directrice de l'école de la Motte, établit la liste des personnes invitées à participer à **une commission de suivi du projet de restructuration – extension du bâtiment.**

## **FORÊT**

Le C.M. prend connaissance des propositions de martelage et de travaux en forêt de l'ONF. Les engagements financiers seront précisés au budget.

## **RECENSEMENT**

Le C.M. prend connaissance des résultats du recensement : la commune compte **285 logements** (dont 190 résidences principales, 81 résidences secondaires et 14 logements vacants), et **431 habitants** permanents : 121 de + qu'en 1999 (soit + 39 % sur 10 ans), 32 de + qu'en 2004 (soit + 8 % sur les 5 dernières années).

## **POINTS DIVERS**

Le C.M. accepte le devis pour pose d'un **lampadaire d'éclairage public au carrefour du monument aux morts**

Le C.M. accepte la proposition de Mr Spelta de poncer et revernir **la porte de l'église. Un micro** pour les offices sera acheté par la commune, la paroisse s'étant engagée à une participation.

Fait à la Motte-en-Bauges, le 9 Février 2009,

Le Maire,